

## FISCALITÉ DE L'ASSURANCE VIE ET ACTUALITÉS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
MA669	3 h	Bases	Présentiel ou à distance	540,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### A distance

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Comprendre l'enveloppe fiscale que constitue l'Assurance vie

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

Approche très opérationnelle du sujet.

### **Formateur(s) :**

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance expérimenté, formateur expert de Eliza by Ifpass

## PROGRAMME

- A. éfinition du contrat d'assurance-vie
- B. Fiscalité des opérations "en cas de vie"
- C. Fiscalité des opérations "en cas de décès"

### **Validation des acquis :**

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

### **Personnalisation parcours :**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## PUBLIC

Administrateurs  
Salariés de l'assurance

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

540,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 09:51